

Département
Loire-Atlantique
Arrondissement
Saint-Nazaire
Canton
Saint-Nazaire 2

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Du Mercredi 31 janvier 2024

DEL_20240131_06

Nombre de Conseillers

En exercice

De présents

De votants

29

26

27

L'an deux mille vingt-quatre, le trente et un janvier,
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur AUFORT, Maire

Etaient présents :

Claude AUFORT - Dominique MAHE-VINCE - Jean-Louis LELIEVRE - Gilles BRIAND - Laurence FREMINET - Hervé MORICE - Emilie Cordier Denis ROULAND - Myriam LEROUX - Sébastien WAIRY Stéphanie BURNEL - Eric MEIGNEN - Cécile OLIVIER - Benoît PICHARD Laurence DUPONT (arrivée à 20h24) - Yannick BEAAUVAIS Jessica NICOLAS - Jean-Pierre LE CROM - Thierno DIALLO Magali MACE - David PELON - Françoise HAFFRAY - Didier NOUZILLEAU Cécile NICOLAS - Michel CONANEC - Aurélie LE GUNEHEC Alain DESMARS

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :

- Laurence DUPONT a donné son mandat à Stéphanie BURNEL (arrivée à 20h24)

Absents : Brieg PICAULT - Marjorie GARCIA

Madame Stéphanie BURNEL a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Objet :

**Subvention
exceptionnelle à
l'Ecole de Musique
Trignacaise (EMT)
pour 2024**

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le

1er février 2024

Et que la convocation avait été faite le

24 janvier 2024

L'école de musique de Trignac participe au rayonnement culturel de la Ville. L'association a enregistré une augmentation très importante de ses adhérents passant de 44 en fin d'année scolaire 2023 à 76 inscrits pour cette rentrée.

La Ville verse une subvention de 22 000 € dans le cadre de son soutien à cette association.

Cette croissance forte entraîne un déséquilibre du budget de l'association de 7500 €. L'association peut prendre en charge 3 500 € sur ces économies et sollicite 4 000 € de subvention exceptionnelle afin de pouvoir assurer ses cours.

La Ville engagera un dialogue de gestion avec l'association afin de l'accompagner dans son développement.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délégation du Conseil Municipal au Maire en date du 10 juillet 2020,

VU l'avis de la commission des Finances en date du 22 janvier 2024,

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES EN AVOIR DELIBERE
DECIDE**

Envoyé en préfecture le 05/02/2024

Reçu en préfecture le 05/02/2024

Publié le

ID : 044-214402109-20240131-DEL_20240131_06-DE



Article 1 : D'acter le versement d'une subvention exceptionnelle de 4 000 € à l'association Ecole de Musique de Trignac (EMT) afin de palier la croissance du nombre d'adhérents,

Article 2 : D'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la réalisation de cette délibération.

Article 3 : Dire que la dépense est prévue au budget de la commune pour l'année 2024, Chapitre 65 article 6574.

Voix pour	26
Voix contre	0
Abstentions	1

Envoyé en préfecture le 05/02/2024
Reçu en préfecture le 05/02/2024
Publié en Mairie le :
Publié ou affiché le :
ID : 044-214402109-20240131-DEL_20240131_06-DE



Pour extrait conforme
Le Maire
Claude AUFORT